

Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2 Révision: 30.05.2022 *Date d'impression : 02.08.2022* 

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L
- · Code du produit: 9991066
- · UFI: E7Y0-A0R5-V00D-PFMN
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CONATEX SARL

7 rue Poincaré - Bât.B

57200 Sarreguemines - France Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56 Fax: +33 (0)3 68 78 13 57 Adresse e-mail: info@conatex.fr

- · Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)

Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)

Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- · Indications complémentaires: Uniquement pour les utilisateurs commerciaux
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: ammoniac
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362+P364

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent généralement des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel dûment formé.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

CAS: 1336-21-6 ammoniac ≥2.5-<5%

EINECS: 215-647-6 Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4,

H302; Acute Tox. 4, H332

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Appeler le médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Fournir de l'air frais

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Poista piilolinssit

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Recourir à un traitement médical.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux:

Risque de lésions oculaires graves

**Douleurs** 

Rougeur

Après inhalation:

*Irritation* 

Après contact avec la peau:

Après ingestion:

Irritation

(suite page 3)

*Page : 3/9* 

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: jet d'eau à pleine puissance
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

En cas d'incendie, possibilité de formation de gaz et de vapeurs d'incendie dangereux.

Ammoniac

Oxyde d'azote (NOx)

- · 5.3 Conseils aux pompiers Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne séjourner dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Protéger du rayonnement solaire.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision : 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver au frais et au sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Température de stockage recommandée: +15 +25 °C
- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL				
1336-21-6 a	иттопіас			
Inhalatoire aigu - effets systém		es	$28 \text{ mg/m}^3$	
	Long terme - effets locaux, travailleurs		$14 \text{ mg/m}^3$	
· PNEC				
1336-21-6 d	иттопіас			
Eau douce		0,165 mg/L		
eau de mer		0,0165 mg/L		
usine de traitement des eaux usées		0,0165 mg/kg		
sédiment d'eau douce		0,28 mg/L		
sédiment marin		8,58 mg/L		
Sol		32,3 mg/kg		

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants de protection résistants aux produits chimiques.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 4)

### · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Vêtement de protection résistant aux acides

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher les infiltrations dans les drains ou les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chi	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chi	miques essentielles
Indications générales	
Aspect: Forme:	Liquida
rorme: Couleur:	Liquide Transparent
Odeur:	Ammoniaquée
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	>11
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Ne s'applique pas
Supérieure:	Ne s'applique pas
Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	0,984 g/cm³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Eau:	96,7 %

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 5)

Teneur en substances solides: 3,0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Concernant les incompatibilités : voir ci-dessous "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec :

Acides

· 10.4 Conditions à éviter

Exposition à l'humidité

Conserver à l'écart de la chaleur.

Réchauffement

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 1336-21-6 ammoniac

Oral	LDlo	43 mg/kg (homme) (MSDS)	
	<i>LD50</i>	350 mg/kg (rat) (MSDS)	
Inhalatoire	LC50/4 h	1,4 mg/l (rat) (MSDS)	
	LCLO	5.000 ppm (homme) (MSDS)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires: -
- · Sensibilisation Aucune information disponible
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Page : 7/9* 

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision : 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 6)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité Des données ne sont pas disponibles.

· Toxicité aquatique:

1336-21-6 ammoniac

LC50/96h 0,53 mg/L (poisson, perche soleil) (MSDS)

EC50 (5 min) 2 mg/L (Bakterien) (MSDS)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

1336-21-6 ammoniac

Dégradabilité biologique <70 % (MSDS)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

1336-21-6 ammoniac

n-Octanol/eau 1,38 (MSDS)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Danger pour l'eau potable

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

néant

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 8)

Page: 8/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 7)

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· ''Règlement type'' de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

La classification du mélange s'appuie généralement sur la Lésions oculaires graves/irritation oculaire méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)
- · Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.08.2022 Numéro de version 2 Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammoniaque en solution diluée approx. 2 mol/L

(suite de la page 8)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1